



Communiqué de presse

Montpellier, le 7 novembre 2020

Contrôle de Saint-Clément-de-Rivière : un endettement alourdi par un emprunt en 2007 pour le campus de Bissy, déficitaire. Et des irrégularités dans la gestion des RH.

La chambre régionale des comptes a contrôlé les comptes et la gestion de la commune de Saint-Clément-de-Rivière pour les exercices 2011 et suivants.

Un fort encours de dette par habitant

L'encours de la dette par habitant de la commune (4 348 €/hab.) était largement supérieur en 2018 à la moyenne de la strate (842 €/hab.). Il s'explique par l'emprunt de 21,5 M€ contracté en 2007 pour l'acquisition de la résidence étudiante de Bissy.

Les charges financières liées à cet emprunt ont abaissé l'épargne brute de la commune, alors qu'elle dégage un excédent de sa gestion courante (bon niveau d'excédent brut de fonctionnement). Sa capacité à investir en est donc réduite, même si un regain de dépenses d'investissement a été marqué en 2019.

Le projet de Bissy n'a pas rempli tous ses objectifs

Acquis par la commune en 2007, le site de Bissy est désormais un campus universitaire sans école, depuis le départ en 2015 de l'école supérieure d'action et de recherche commerciale. En acquérant ce campus sans conclure de partenariat avec l'école ou avec d'autres établissements de formation, la collectivité a pris un risque financier et économique. De fait, l'exploitation du campus reste lourdement déficitaire.

La résidence a connu une chute de son taux d'occupation jusqu'en 2017, mais il remonte nettement depuis 2018 grâce à une politique de communication renforcée.

Une reconversion en logements sociaux inaboutie

L'acquisition devait aider au respect de la loi SRU avec la conversion des appartements de la résidence Bissy en logements sociaux étudiants. Mais cette reconversion ne s'est que partiellement concrétisée (167 logements conventionnés en 2018 sur les 355 escomptés). La commune s'acquittait toujours en 2019 du prélèvement au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Une mise en place contestée du RIFSEEP et une procédure de recrutement à la publicité insuffisante, ayant pu conduire à un conflit d'intérêts

La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a contribué à la hausse des charges de personnel, trois agents ayant bénéficié, par décision de l'ordonnateur, d'une très forte augmentation de leur régime indemnitaire sur la base d'une délibération trop imprécise. La mise en place du RIFSEEP a participé à la naissance d'un climat social tendu. Le nombre de jours d'absence des agents a progressé de près 89 % sur la période, plus particulièrement au titre des congés pour maladie ordinaire.

La procédure de recrutements ne respecte pas le principe d'égal accès à l'emploi public.

Contact presse : Valérie Renet

valerie.renet@crtc.ccomptes.fr ■ T 07 69 39 67 10 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)